

AUTORISATION DE CIRCULATION

Je soussigné, BAGAMBIKI
Emmanuel, Préfet de Préfecture atteste par
la présente que les Véhicules IT 4188 et 4203
appartenant à la CROIX ROUGE
autorisés de circuler entre CYANGUGU et NYARUSHIHI
en aller et retour pour transporter les réfugiés
burundais se rendant à Nyarushishi.



Prière aux services de sécurité
de leur faciliter le passage.

Fait à Cyangugu le 7/4/94

Le Préfet de Préfecture

BAGAMBIKI E.

